

## Comprendre

# Le budget municipal

Le budget est un acte juridique incontournable, essentiel : il prend la forme d'un document unique recensant **l'ensemble des dépenses et des recettes envisagées pour l'année.**

Le budget fait aussi office de feuille de route. Mis au service d'un programme politique, il reflète chacune de ses orientations et les traduit en moyens d'actions.



## Le cycle budgétaire



### Élaboration

Il revient au maire de la commune de préparer le budget, en lien avec les services municipaux.

### Débat

Le budget fait l'objet d'un débat entre les élus dans les deux mois précédant son vote.

### Vote

Le budget peut être soumis au vote des élus jusqu'au 15 avril même si, en principe, il est adopté avant le début de l'exercice budgétaire (soit avant le 1<sup>er</sup> janvier).

### Exécution

Budgets supplémentaires, décisions modificatives... Des ajustements peuvent être effectués en cours d'exercice pour prendre en compte les réalisations effectives. L'exercice budgétaire prend fin le 31 décembre.

### Bilan

Avant le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice, des documents sont examinés : le compte de gestion, rédigé par le comptable public et le compte administratif, élaboré par la collectivité. Tous deux retracent les dépenses et les recettes de l'exercice et doivent concorder.

2023

# Un budget à hauteur de 37 millions d'euros

## Section de fonctionnement

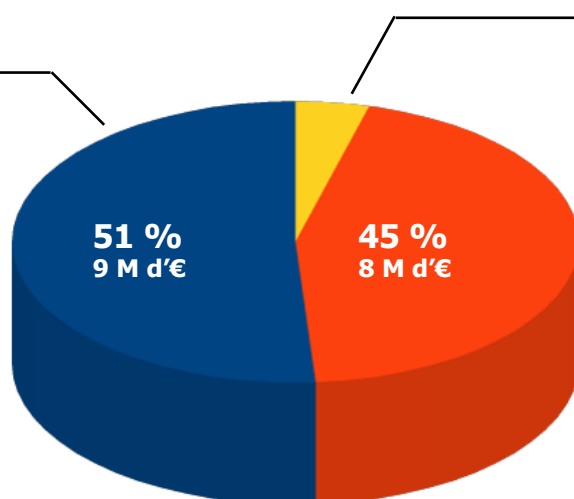
22 millions d'euros

La section de fonctionnement renvoie, comme son nom l'indique, aux charges courantes. Elle recense les dépenses liées et les recettes affectées **au bon fonctionnement des différents services de la mairie** (entretien de la voirie et des bâtiments, organisation des accueils de loisirs, paiement des salaires des agents...).

## Recettes 17,8 millions d'euros

### Impôts et taxes

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux communaux des taxes à l'identique pour préserver les habitants, déjà impactés par le contexte inflationniste.



4 % (729 375 €)

Autres (produits des services, produits exceptionnels...)

Le conseil municipal a voté le maintien des tarifs des services (restauration scolaire, garderie, accueils de loisirs, etc.).

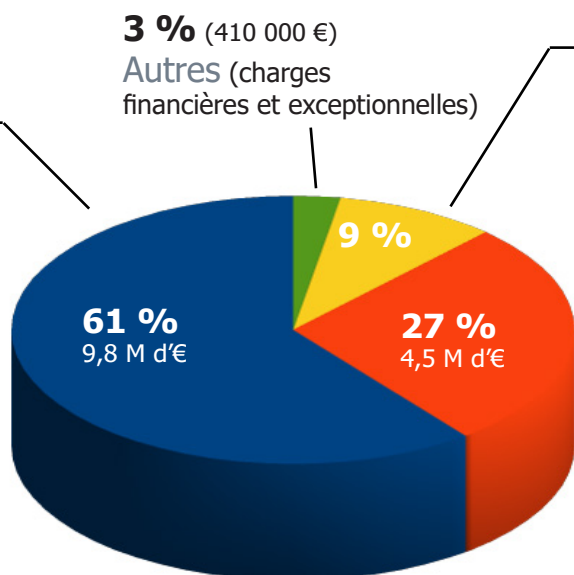
### Dotations et participations

Les dotations de l'État continuent de baisser, d'année en année.

## Dépenses 16 millions d'euros (auxquels s'ajoutent 5 millions d'euros de report en section d'investissement)

### Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont augmenté en raison de la revalorisation du point d'indice ; une mesure prise en charge par les collectivités, décidée mais non-compensée par l'État.



3 % (410 000 €)

Autres (charges financières et exceptionnelles)

(1,5 M d'€)

Autres charges de gestion courante

### Charges à caractère général

Les coûts de l'énergie et des matières premières ont explosé. L'augmentation de ces dépenses a été contenue grâce aux efforts consentis par la Ville (optimisation des occupations des salles, baisse du chauffage dans les bâtiments publics...)

## Section d'investissement

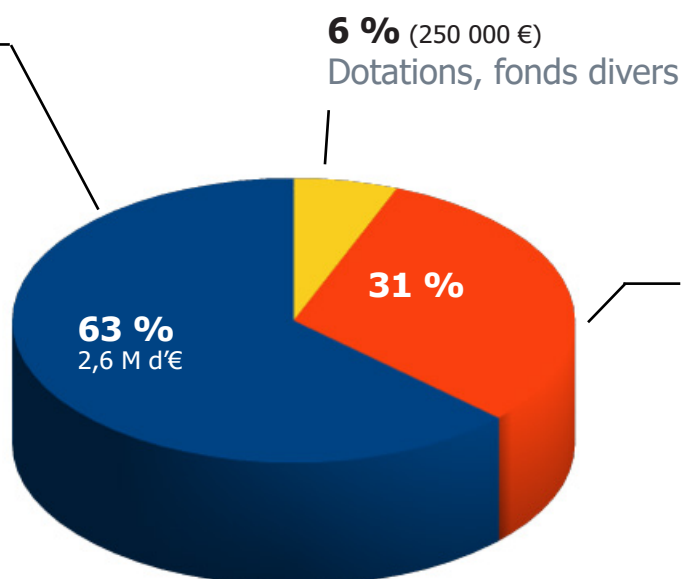
15 millions d'euros

La section d'investissement fait référence au **patrimoine de la commune**. À titre d'exemple, peuvent y figurer les recettes issues de la vente de terrains municipaux ou encore les dépenses consenties pour la rénovation d'une école ou la construction d'une salle de sport.

### Recettes 4,5 millions d'euros

Subventions d'investissement reçues

Pour financer ses projets, la Ville recherche activement des subventions, notamment auprès de l'État, de la Région, du Département, de la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut ou encore de l'Europe.



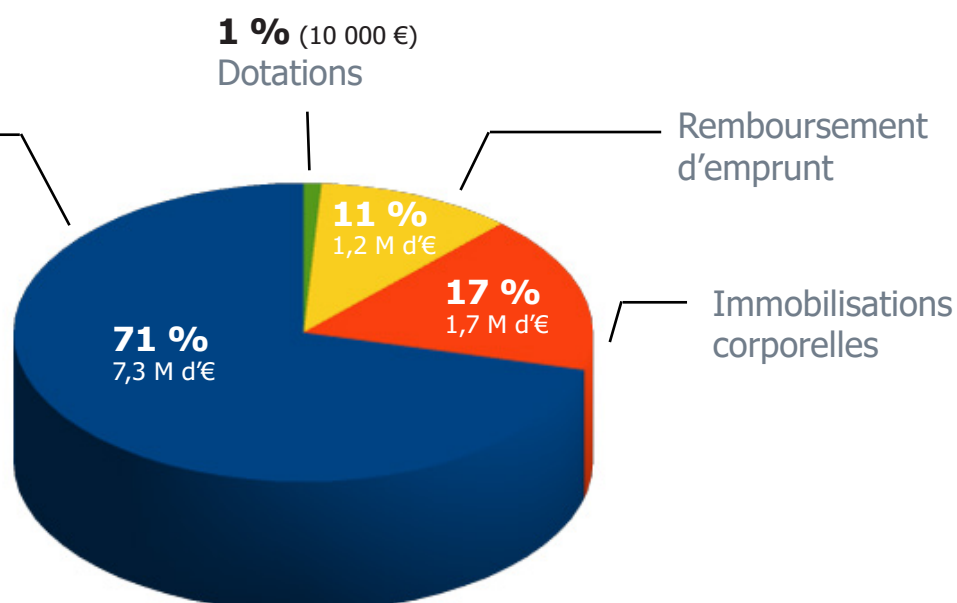
Emprunt

La Ville va emprunter à hauteur de 1,3 million d'euros.

### Dépenses 10,3 millions d'euros

Immobilisations en cours

Les immobilisations renvoient à tout travaux, tout achat ou toute étude qui impacte et valorise le patrimoine de la collectivité.



Remboursement d'emprunt

Immobilisations corporelles



# Les projets



Réhabilitation de l'école Anne-Godeau



Réaménagement du parc du château Thibaut



Plan Lumière



Acquisition d'une station d'enregistrement des pièces d'identité (mise en service en septembre 2023)



Équipements des écoles